

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Réunion du 6 NOVEMBRE 2025

9 h 30

PROCÈS-VERBAL DES DÉBATS

*Approuvé en séance du Conseil départemental du 18 décembre 2025 avec
deux votes contre et quatre abstentions*

Selon les dispositions de l'article L3121-13 du C.G.C.T : Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire. Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil départemental présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutins particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance. Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente.

Ce procès-verbal vient compléter le relevé des délibérations du 6 novembre 2025 publié le 12 novembre 2025.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Avant de commencer la séance, de faire l'appel, je vais demander à Isabelle DARNAS de nous parler un peu de son déplacement à Paris, là, où elle a parlé beaucoup de la Lozère.

Madame Isabelle DARNAS, Directrice du Développement Éducatif et Culturel

Bonjour à tous, bon, merci de me donner la parole, je vais faire ça in vivo. Donc, il y avait en effet à Paris, comme tous les deux ans, un événement qui s'appelle les entretiens du patrimoine, donc qui durait donc les 3, 4 et 5 novembre, et qui avait pour thème cette année patrimoine au pluriel et ruralité au pluriel. Le Ministère de la Culture m'avait demandé d'intervenir pour présenter nos opérations sur le patrimoine mobilier en Lozère, qui se sont maintenant étalées sur plus de 20 années, donc présenter à la fois la méthodologie de travail et les résultats qu'on avait eus, parce qu'ils considèrent donc que c'est un exemple à suivre pour les départements ruraux. J'intervenais mercredi matin et ça s'est très bien passé. La Lozère a bien été un peu à l'honneur ce jour-là, et ce que je disais rapidement au Président ce matin, c'est qu'en plus, depuis lundi, donc depuis le début des entretiens, la Lozère était régulièrement citée comme étant le département le plus hyper rural, et pourtant avec une dynamique patrimoniale importante. Donc ça a été une belle vitrine pour le Département pendant trois jours, et ça montre aussi les efforts d'une collectivité, avec un pouvoir financier faible par rapport à d'autres plus gros départements, qui ont pourtant des zones rurales et qui arrivent quand même à des résultats. Bon, il y avait l'Ariège aussi avec nous qui a aussi une dynamique un peu dans le même genre avec un petit peu plus d'argent. On a une mission de conseil importante. Je dirais que le plus gros des bilans, qui vous concerne en tant que conseiller départemental au sens large, c'est qu'il y avait un des grands directeurs du ministère de la Culture qui était le modérateur de la journée d'hier et que dans ses conclusions hier soir, c'était, je pense, très bien pour nous, et ça va dans le sens du courrier que vous avez fait en direction du Premier ministre, c'est qu'il a dit qu'il était un des fervents convaincus que la strate Département n'avait aucun intérêt en France mais que toutes les interventions qu'il avait entendues depuis lundi l'avaient complètement fait changer d'avis, qu'il avait compris que dans les milieux ruraux, la strate Département était au contraire la plus importante. Donc si au moins on a gagné ça, dans les hautes sphères parisiennes, c'est plutôt un beau résultat.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Isabelle de nous avoir défendu, et tu nous as défendu collectivement, j'insiste là-dessus, parce que tu as défendu le Département, mais tu as défendu les collectivités locales qui s'investissent aussi, les communes, qui s'investissent beaucoup dans ces questions-là.

Madame Isabelle DARNAS, Directrice du Développement Éducatif et Culturel

Merci à vous.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je vais laisser la parole à Denis BERTRAND pour faire l'appel.

Monsieur Denis BERTRAND, Président de la commission infrastructures et mobilités

Robert AIGOIN : présent
Françoise AMARGER-BRAJON : présente
Rémi ANDRÉ : présent
Alain ASTRUC : présent
Denis BERTRAND : présent
Régine BOURGADE : présente
Patricia BREMOND : présente
Ève BRÉZET : présente
Jean-Louis BRUN : présent
Séverine CORNUT : présente
Didier COUDERC : absent, représenté par Johanne TRIOULIER
Dominique DELMAS : présente
Valérie FABRE : présente
Gilbert FONTUGNE : présent
Francis GIBERT : présent
Christine HUGON : absente, représentée par Jean-Paul POURQUIER
Michèle MANOA : présente
Guyène PANTEL : absente, représentée par Denis BERTRAND
Sophie PANTEL : absente, représentée par Jean-Louis BRUN
Jean-Paul POURQUIER : présent
Valérie REBOIS-CHEMIN : absente, représentée par Francis GIBERT
François ROBIN : absent, représenté par Françoise AMARGER-BRAJON
Patrice SAINT-LÉGER : présent
Laurent SUAU : présent
Michel THEROND : absent, représenté par Laurent SUAU
Johanne TRIOULIER : présente.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Monsieur Denis BERTRAND. Alors quelques mots pour commencer ce Conseil départemental. Nous sommes à nouveau réunis dans cette assemblée pour une séance que je qualifierai d'intermédiaire avant celle du débat d'orientation budgétaire qui aura lieu le 25 novembre et celle du budget qui aura lieu le 18 décembre et qui clôturera une année 2025 pour l'instance du Conseil départemental.

Tout ceci, bien évidemment, dans un contexte national d'instabilité qui interroge et qui inquiète, qui nous inquiète et qui inquiète nos concitoyens. Même si localement et collectivement, nous avons quelques interrogations sur nos recettes, j'ai eu hier le président de l'ADF pour savoir si les dispositifs DILICO et autres reprises de recettes allaient nous concerner pour 2026. Pour l'instant, il y a des amendements qui sont passés dans le sens contraire, c'est-à-dire qu'on n'a pas d'interrogation, mais tant que le budget ne sera pas voté, s'il est voté un jour, on aura toujours cette incertitude.

Je souhaite ici, bien évidemment, redire avec force que la strate Commune, comme la strate Département, constituent à elles seules, deux éléments socle de la stabilité de notre République, c'est vraiment un repère pour la population, et donc c'est les deux strates qui sont éminemment importantes, qui sont connues, reconnues, et donc il faut que l'État les soutienne, il faut que la République les soutienne parce qu'elles constituent la stabilité de notre République.

Pour nos habitants, la Commune comme le Département sont deux entités de sécurité, de confiance. Les élus locaux sont des relais essentiels de l'ensemble des politiques publiques. Les élus locaux constituent les personnes ressources pour toutes les interrogations légitimes. Ils apaisent, ils calment, ils rassurent bien souvent et tranquillisent la plupart du temps. Ceci alors que le monde change vite, très vite, peut-être trop vite. Tout cela impose de travailler main dans la main avec les élus locaux, bien évidemment, avec l'État local, bien évidemment, la Préfecture, l'ARS, l'Éducation nationale, la Préfecture de région, etc. ensemble pour porter des projets structurants, porteurs d'avenir qui accompagnent et améliorent concrètement la vie des Lozériens.

C'est grâce à cette synergie que la Lozère avance concrètement et depuis notre dernière séance de septembre, les équipes du Conseil départemental ont participé, ont accompagné, ont encouragé, ont soutenu différents projets et souvent nous avons à les voter, bien évidemment, ici en Conseil départemental ou en Commission permanente.

Je vais prendre quelques exemples avec l'ouverture programmée fin 2027 d'un service de médecine nucléaire, avec l'installation d'un TEP-scan qui est actuellement le système d'imagerie incontournable en cancérologie. Il s'agit d'un projet privé porté avec l'hôpital Lozère, l'ARS, la Ville de Mende et, je le souhaite, que le Conseil départemental s'y investisse aussi et donc nous aurons sûrement à délibérer dans ce sens-là. Avec l'équipe de Lozère Nouvelle Vie, donc avec Pauline FAVRE, nous sommes allés visiter SCINTIDOC, qui est le porteur, qui est installé sur Montpellier, pour mesurer l'intérêt de cette technologie pour nos habitants. Et comme je vous le disais, je vous proposerai en décembre une délibération pour accompagner cette installation. Entre-temps, une rencontre est prévue ici à Mende pour finaliser le projet, donc une rencontre qui aura lieu, je pense, à l'hôpital.

Toujours sur notre compétence première autour de l'humain, la signature du protocole de prise en charge des enfants victimes de violences et du pacte local des solidarités montre qu'en Lozère, la protection et le soutien aux plus fragiles est l'affaire de tous.

Élus, acteurs économiques, associations et partenaires institutionnels se sont réunis dans différents lieux, à différents moments, tout au long du mois de septembre et début octobre pour commencer les réflexions et l'élaboration d'un plan particulier pour la Lozère, contrat pluriannuel de 5 ans avec l'État pour affirmer le rôle de la Lozère et défendre différents projets structurants nécessaires au département. J'aurai l'occasion d'y revenir dans une prochaine séance. Je n'en dis pas plus pour aujourd'hui, mais le dossier avance.

Dans le domaine de la culture et de l'éducation, nous avons rencontré récemment la DRAC à Montpellier avec François ROBIN et Isabelle DARNAS. Tout cela pour soutenir la spécificité lozérienne et Dieu sait si, dans ce domaine, nous sommes bien spécifiques, avec « les scènes croisées » particulièrement, avec l'École départementale de musique, le Conservatoire départemental, qui sont de véritables piliers de la vie culturelle de notre territoire. Toujours dans le domaine de la Culture, depuis la rentrée scolaire de 2025, le collège Henri-Bourrillon a mis en œuvre le dispositif « Orchestre à l'école » pour les élèves volontaires des classes de 6e. Ce projet s'appuie sur un partenariat entre l'établissement, le Conservatoire départemental de musique et notre collectivité visant à favoriser l'ouverture culturelle et l'accès à la pratique instrumentale. La convention sera présentée lors d'un rapport en séance du 25 novembre. Ce sont près de 25 élèves, je crois, qui participent cette première année. Les échanges avec la Rectrice lors de sa venue nous ont permis également d'avancer sur plusieurs dossiers éducatifs dans le département.

Dans le domaine du sport, les 25 ans du Centre Omnisports Lozère étaient une réussite, Madame le maire. Je félicite les coprésidents, Régine BOURGADE et Daniel TESSIER, pour cet engagement depuis le début de ce siècle et je souligne l'intérêt supérieur de cette structure ici en Lozère, symbole de notre engagement pour le sport et la jeunesse. Le sport lozérien continue à briller, je vous invite tous à venir soutenir le club de l'entente Nord-Lozère qui s'est qualifié pour le prochain tour de la Coupe de France de football. Une belle réussite pour notre territoire. Elle se jouera le 16 novembre au stade de la Baysse, à Saint-Alban-sur-Limagnole. Une délégation de notre Conseil, est prévue, elle sera menée par Christine HUGON, qui n'est pas là aujourd'hui mais qui est une fervente supportrice et qui ne loupe aucun match de l'ENL. Autre moment fort pour le sport, le 2 décembre avec la soirée « Acteur Sport » qui est organisée à l'Espace Événement en partenariat avec Cœur de Lozère et la Ville de Mende pour récompenser et reconnaître tous les talents de nos sportifs, tous ceux qui ont fait briller la Lozère ces derniers mois dans différentes compétitions.

Depuis le printemps dernier, un important travail conjoint avec la SELO, le comité départemental de tourisme, Séverine CORNUT et Valérie FABRE, qui sont présentes ici, nous permet aujourd'hui d'être en discussion exclusive avec la DIR Massif Central. C'est ça, on est bien en discussion exclusive, pour reprendre la restauration, la vente des produits locaux et la promotion touristique sur l'aire de la Lozère.

Concernant le premier pilier de notre économie, l'agriculture, nous avons participé au concours national de l'Aubrac avec la visite de la Présidente de la Région, ainsi qu'au sommet de l'élevage, à Cournon, qui sont des moments essentiels pour soutenir et valoriser nos agriculteurs. Cournon, je ne sais pas si tout le monde a eu l'occasion de s'y rendre, mais c'est exceptionnel en termes de superficie et de matériel. C'est une très grosse manifestation. Un moment essentiel pour soutenir et valoriser nos agriculteurs, nos agricultures. Le secteur a vécu ces dernières semaines une crise, et même s'il nous faut rester extrêmement vigilants, il y a quelques jours une bonne nouvelle pour la filière a été donnée par l'État avec la réouverture des exportations de bovins dans le cadre de la lutte contre la dermatose nodulaire.

Autre moment fort pour l'agriculture, que nous préparons, avec l'entente Causses-Cévennes en 2026, puisque 2026 sera l'année du pastoralisme. Pour valoriser cette identité forte de notre territoire, il est déjà prévu une conférence de presse à l'échelle nationale à la Maison de la Lozère à Paris, je crois que c'est le 18 ou le 19 novembre, pour justement parler de cette année internationale du pastoralisme. Je sais combien c'est important ici.

L'innovation fait aussi partie de notre horizon. Nos échanges autour de l'intelligence artificielle à Cannes et dans le Var, nous permettent de préparer dès aujourd'hui les outils de demain au service du Département, bien évidemment, mais aussi, et je le souhaite, au service de l'ensemble des collectivités de Lozère qui devront aussi en bénéficier, en avoir besoin.

On ne peut pas passer à côté de l'intelligence artificielle, je pense que c'est un passage obligé, qu'on le souhaite ou non. Il faut qu'on travaille là-dessus. Avec le service informatique, avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale et le DGS, nous sommes descendus voir les avancées qui se font sur la ville de Cannes et sur le Conseil départemental du Var, qui lui aussi travaille pour l'ensemble des collectivités et pour aller vers une logique de travail sur ces sujets. Cela concerne tous les domaines. Bien évidemment des parties administratives, des comptes rendus des séances de Conseils départementaux comme de Conseils municipaux. Mais cela concerne aussi bien les routes que les espaces verts, Madame le maire, des sujets dans lesquels on devra se servir immanquablement de l'IA dans les temps à venir.

Au quotidien, nous travaillons pour améliorer les conditions de travail de nos agents. Nous modernisons nos outils informatiques grâce au nouveau logiciel financier et comptabilité pour lequel on a choisi l'opérateur AGEDI. Nous sommes allés les rencontrer récemment à Aurillac. AGEDI est un syndicat mixte qui a été créé par des communes, dont un certain nombre de communes historiques du nord de la Lozère.

C'est une belle structure qui, pour le Conseil Départemental de Lozère, va adapter les logiciels financiers aux besoins de notre Conseil départemental. Il y a un vrai enjeu, tant pour eux que pour nous. Il y a un vrai enjeu pour nous, car le logiciel Coriolis que nous avions, qui est obsolète déjà depuis quelque temps et que nous aurions dû changer il y a déjà quelques années, nous allons pouvoir enfin passer sur quelque chose de plus opérationnel, de plus efficace. Pour AGEDI qui ne traitait que des communes, des communautés aux communes, maintenant ils vont traiter des départements. L'idée c'est aussi de permettre à ce syndicat mixte de pouvoir valoriser ce partenariat pour, peut-être, fournir d'autres conseils départementaux. Dans le même temps, nous travaillons aussi sur une expérimentation sur des logiciels sociaux, pour les solidarités, avec le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère, avec toujours AGEDI, pour essayer de développer des logiciels et essayer de sortir, si on le peut, d'opérateurs qui sont souvent des grosses structures privées, qui coûtent fort cher, qui nous imposent leur logique et qui ne tiennent souvent pas compte de nos besoins. Si l'on pouvait le faire à l'échelle d'un syndicat mixte comme AGEDI, ça nous permettrait sûrement d'être beaucoup plus efficaces, peut-être de payer beaucoup moins cher. En tous les cas, c'est ce qui se trame pour le logiciel « Finances », cela nous coûtera quand même beaucoup moins cher que ce que nous coûte aujourd'hui Coriolis, et ça sera sûrement plus efficace. Donc il y a un vrai enjeu de proximité.

Sur ce même domaine de l'informatique, la collectivité se prévaut contre le risque « cyber ». En plusieurs sessions, nous formons nos agents, en partenariat avec la gendarmerie et le centre de gestion. Il y a déjà des formations qui ont eu lieu à Mende, à Florac, il y en aura d'autres en début d'année qui sont prévues à Saint-Chély-d'Apcher. L'objectif affiché est de sensibiliser afin d'éviter une intrusion malveillante dans nos serveurs qui pourrait être dramatique. Je remercie de ce point de vue-là sincèrement l'ensemble de l'équipe du service informatique pour sa mobilisation et je remercie aussi les agents parce qu'ils ont été nombreux, très nombreux, à participer à ces séquences. On l'a fait avec en partenariat avec la gendarmerie, qui a une vraie expertise ici en Lozère et le centre de gestion de la fonction publique territoriale qui a aussi une expertise et qui accompagne les collectivités locales.

Alors que la fin de l'année approche, il me paraît nécessaire de faire un point particulier sur l'ensemble des chantiers qui sont portés par le Conseil départemental à ce jour. (j'en profite, en même temps, pour faire passer quelques diapos de projets ou de réalisations).

Très rapidement, sur le secteur social, la MDS de Saint-Chély-d'Apcher, après les opérations de réhabilitation globale des MDS de Florac et de Langogne, ainsi que les travaux de rafraîchissement des intérieurs de la MDS de Mende, l'opération de construction à Saint-Chély-d'Apcher est lancée. Alors pourquoi ? Parce qu'on a des locaux qui sont pollués par le radon, et il faut, à tout prix, que l'on arrive à sortir nos employés de ces locaux. Nous avons donc acheté le terrain. Il y a un bâti qui est présent sur ce terrain qui est en cours de démolition. La construction est prévue à partir du printemps 2026 et va durer un an, le budget est de 2,4 millions. Ensuite, sur les MDS, on sera à jour, sauf pour la MDS de Marvejols, sur laquelle il faudra également faire des travaux. Ce sera le prochain et dernier chantier sur les MDS.

Sur les centres techniques, il y a partout à faire, mais il fallait bien prioriser. On a débuté à Châteauneuf-de-Randon, où les travaux de terrassement devraient démarrer dans les prochaines semaines ou dans les prochains mois. Le budget est légèrement supérieur à 4 millions d'euros. À Villefort, on a signé l'acquisition des terrains et, là aussi, c'est un budget autour de 3 millions et demi d'euros et on devrait démarrer des travaux en fin d'année 2027. À Peyre-en-Aubrac, les études sont en cours pour la construction, sur un terrain communal qui sera situé à côté du futur centre d'incendie et de secours. Là aussi le projet avance. Sur ces centres techniques, il y a Langogne qui serait à faire, enfin je ne les ai pas tous en tête. À Sainte-Enimie, la problématique c'est de trouver un terrain. Il y a quand même des millions et des millions d'euros à mettre dans ces centres techniques qui sont, pour beaucoup, obsolètes.

Je vais vous dire un mot sur le parc technique départemental. L'opération qui était prévue de transfert sur Alteyrac est irréaliste et infaisable dans la situation. L'idée c'était de mettre ensemble l'atelier garage mécanique des pompiers et mutualiser avec celui du Département, mais l'espace qui a été acheté, fort cher, à Alteyrac ne permet pas de tout rationaliser dans des coûts qui soient acceptables pour le Conseil départemental.

Les pompiers ont déménagé et il nous reste, quand même, beaucoup de place. On va utiliser les deux espaces qui sont existants, c'est-à-dire le parc technique départemental qu'on a, on va y faire des travaux, et on va utiliser aussi Alteyrac, pour utiliser cet espace qu'on a acheté pour nos propres besoins. On m'avait proposé d'acheter les anciens locaux qu'on louait à Daniel HUGON pour le garage des pompiers. Donc, j'ai appelé Daniel HUGON pour lui dire qu'on n'achèterait pas ses locaux et on va rationaliser sur nos espaces ; ceux qui nous appartiennent déjà. Au parc technique départemental, on va démolir les 5 ou 6 travées qui sont orientées vers l'ouest pour reconstruire quelque chose qui sera un peu plus haut, un peu plus en profondeur pour permettre de faire de véritables lieux d'entretien pour les camions notamment, enfin des garages et un peu de stockage. Ça sera la première phase, et dans le même temps on délocalisera.

La première phase c'est même de délocaliser l'exploitation, pour l'amener à Alteyrac où l'on va faire des travaux légers sur le grand bâtiment. Pour ceux qui connaissent le grand bâtiment qui est tout neuf, qui est vide, qu'on a acheté, et qui permettra d'avoir certainement, dans un premier temps, l'exploitation du Conseil départemental, avec les besoins de stockage et qui permettra sûrement aussi de ramener tout ce qu'on loue actuellement à Rieutort, qu'on loue au Chastel ou qu'on loue sur Mende. Des locaux pour LLS, des locaux pour nos propres besoins, pour tout le matériel des centres techniques, des locaux pour des archives je crois, aussi. On va rationaliser, on va remettre tout ça là-haut, sur Alteyrac. Ça va nous faire diminuer quand même sensiblement la facture puisque ce que je viens de vous expliquer, si on voulait tout transférer à Alteyrac, on était plutôt autour de 7 millions d'euros et là on sera à moins de 3 millions d'euros. C'est bien pour le budget du Conseil départemental.

Cela nous permettra aussi d'économiser en fonctionnement sur des loyers qu'on paie à peu près 50 000 euros aujourd'hui et dont on va se séparer petit à petit. Les premiers dont on va se séparer, ça sera au mois de juillet 2026, de deux locaux, un sur Mende et un sur Rieutort. On loue à des privés. Il fallait avancer sur ce parc technique départemental, il fallait surtout constater que l'opération qui avait été prévue, je le redis, n'était pas réaliste financièrement et même techniquement pour tout mettre ensemble. On essaye donc de rationaliser pour permettre de garder des crédits pour les investir ailleurs.

Sur le secteur du tourisme, de la culture et du patrimoine, je redis un mot sur le site des Bondons, la construction du centre d'interprétation et d'un belvédère. Un budget de 3,8 millions d'euros TTC, une ouverture au printemps 2026. Je ne reviens pas sur la discussion que nous avons eue l'autre jour sur l'exploitation qui va conduire à un déficit annuel important et durable pour les finances du Conseil départemental.

Je redis un mot sur le château de Saint-Alban, qui est maintenant propriété du Département de la Lozère puisqu'on a signé ces derniers mois, au mois de mars. Pour un euro symbolique, on l'a racheté à l'hôpital. Nous avons aussi réglé, dans l'été, grâce au soutien de la DRAC, pour une enveloppe qui a été extrêmement limitée, la problématique des fuites de toiture. Pour 16 000 euros, il n'y a plus de fuites, au moins, alors qu'il y en a eu pendant des années, voire des dizaines d'années, des fuites dans ce château. Enfin, à vérifier quand même. Et donc, sans avoir à refaire les toits comme on nous le proposait. On a une première déclaration de travaux qui a été déposée, cet été, pour la réfection d'un périmètre très endommagé de la toiture, ce que je viens de dire, la restauration des façades des réserves, la création d'un atelier pour les réserves.

C'est le premier acte très important pour pouvoir après aller au réaménagement complet du château et permettre après les changements de menuiseries, des travaux à l'intérieur pour les réserves, l'isolation, cloison, doublage, la création de sanitaires, la ferronnerie, etc... pour quand même mettre dans de bonnes conditions nos réserves départementales et ensuite, aller vers le chantier.

Alors, l'enveloppe est de moins de 3 millions d'euros, Isabelle le sait, depuis que je lui dis. On aura le soutien de la DRAC à 50%. Il est beau quand même quand on le voit en photo, il est magnifique ce château.

Concernant le collège de Langogne, dont vous voyez les photos là aussi, les travaux avancent et la fin des travaux est prévue en août 2026, donc à la fin de l'été 2026, il y a des phases importantes qui sont réalisées pendant les vacances scolaires, bien évidemment. Le budget est de 3,5 millions d'euros et l'objectif c'est l'isolation, donc des économies de fioul à venir, les menuiseries bien sûr, la ventilation, l'accès pompier et des travaux d'étanchéité. Au collège de Mende, on a fini la mise en sécurité, un contrôle d'accès, il y en a presque pour 500 000 € quand même. On aura l'inauguration qui va arriver début décembre. L'équipe suit aussi des travaux de sécurisation dans tous les collèges. Alors parfois ce sont des bricoles, entre guillemets, des bouts de grillage ou de clôture. Parfois, ce sera un peu plus important, comme en 2026, ce qu'on va faire sur le collège de la Canourgue, puisque là, même s'il n'est pas ouvert aux quatre vents, il est facile d'y accéder depuis l'extérieur. Donc, ça concerne les travaux de sécurité.

Au collège de Meyrueis, depuis la rentrée des vacances de Toussaint, la cuisine mutualisée avec l'EHPAD est opérationnelle, je crois. On n'en a pas entendu parler, c'est donc que ça marche. Ils ont commencé au début de la semaine, lundi. Pour un coût de 336 000 €, quand même. Alors nous allons acheter maintenant la prestation des repas à l'EHPAD. Nous mettons la cuisine du collège à disposition et c'est l'EHPAD qui fera les repas. Nos personnels sont dans le pool. Donc, ça permet quand même de mutualiser, de sécuriser sur, notamment, les cuisiniers parce qu'on a eu quelques soucis par le passé de ce point de vue là. L'autre opération qui sera conduite en 2026, qui a déjà démarré, c'est le chauffage mutualisé aussi entre le collège et l'EHPAD.

Au collège de Saint-Etienne-Vallée-Française, nous étions sur le dossier de la restructuration de la cuisine avec un projet à 235 000 € mais on a des prix qui sont affolants sur certains lots et on ne sait pas bien comment on va arriver à finaliser dans le cadre de cette enveloppe. Il faut qu'on y travaille encore mais il y a des prix à 4 ou 5 fois l'estimation, donc ça interroge.

Je voulais signaler aussi que les équipes travaillent sur le projet, ici rue de la Rovère, avec la mise aux normes en sécurité et en accessibilité et dans laquelle une phase inclue l'installation d'un ascenseur qui est indispensable, bien sûr, pour la mise aux normes d'accessibilité.

On travaille aussi sur la partie haute du parking d'Olympe de Gouges pour redonner un peu d'allure à cet espace qui est un peu désuet et vieillot.

Le bâtiment des archives départementales est quasiment fini, avec un projet à presque 5 millions et demi d'euros. On est dans la phase séchage, il y a un marché qui a été lancé pour le dépoussiérage, et après il y aura le transfert. Cela libérera de la place dans le bâtiment principal dans lequel on va remplacer la centrale de traitement d'air qui est, elle aussi, obsolète et malheureusement c'est un passage obligé pour la bonne conservation des archives. Et là aussi, rien que les centrales il y en a pour plus de 400 000 € hors taxes.

Je ne reviens pas sur le parc à Bisons pour lequel nous aurons, prochainement, à délibérer pour sa reprise par le Conseil départemental.

Chaque initiative, chaque projet montre l'engagement, la volonté d'un travail assidu pour la Lozère avec des objectifs, j'y tiens, d'efficacité, de réalisme, de pragmatisme et surtout d'une gestion saine de l'argent public. Je salue ici l'engagement des équipes, de toutes les équipes du Conseil départemental qui, au quotidien, font avancer nos projets, qui font avancer la Lozère.

Sur le plan budgétaire, Jean-Paul POURQUIER, tout à l'heure, vous montrera que la situation demeure saine avec une décision modificative n° 3 qui viendra clôturer le budget 2025 qui est un budget raisonnable et stabilisé, géré avec sérieux et clairvoyance.

Elle nous permet de consolider nos actions sans fragiliser nos équilibres financiers. Le temps vient aussi de la construction du budget 2026 et là encore, je n'ai pas trop d'inquiétude. Nous y travaillons déjà depuis plusieurs mois et ce qu'on vous présentera au débat d'orientation budgétaire dans les prochaines semaines et puis au budget, vous le montrera. Notre cap est clair, continuer à bâtir une Lozère forte, solidaire et attractive à la hauteur des défis de demain. Dans les périodes d'instabilité, les territoires qui résistent sont ceux qui savent rester unis et la Lozère, elle, doit continuer à savoir le faire.

Pour conclure, je souhaite rappeler un événement majeur pour notre territoire, le forum des employeurs et sapeurs-pompiers volontaires qui se tiendra le samedi 15 novembre à l'Espace événement à Mende, organisé par le SDIS et par l'union départementale présidée par Alain TICHIT. Ce forum sera l'occasion de valoriser l'engagement citoyen, de soutenir nos volontaires et de mettre à l'honneur les employeurs partenaires. Je vous invite toutes et tous à participer à cette journée symbole de solidarité et d'engagement pour notre territoire. Je rappelle qu'un important travail a été fait depuis un peu plus d'un an sur le volontariat avec un certain nombre d'actions et cette journée viendra conclure un peu l'année 2025 de ce point de vue-là, mais aussi un certain nombre d'actions où les élus du Conseil d'administration ont accepté d'abandonner leurs indemnités réglementaires pour les reverser à l'Union départementale des sapeurs-pompiers, donc je tenais à le redire.

Le deuxième sujet, c'est la mise en place d'effectifs, de moyens humains au SDIS pour accompagner le volontariat, pour avoir des référents « volontariat » au sein du service départemental d'incendie et de secours qui sont en charge d'aller sur le territoire à la rencontre des collectivités locales, à la rencontre des entreprises et des associations pour valoriser l'engagement volontaire. Et on a, de ce point de vue là, un référent qui est Alain TICHIT, Président de l'Union départementale et qui a été aussi mis en avant par le service pour promouvoir l'engagement volontaire. Voilà, je vous remercie de m'avoir écouté et je vous laisse la parole, donc qui veut prendre la parole ? Jean-Louis BRUN, ensuite Alain ASTRUC et Patrice SAINT-LÉGER.

Si vous pouvez limiter vos temps d'intervention, je rappelle le règlement intérieur. Jean-Louis.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Je vais essayer de limiter au maximum, Monsieur le Président, mes chers collègues, l'ordre du jour du présent Conseil départemental est axé prioritairement vers la décision budgétaire modificative n° 3 du budget 2025.

Concernant cet ordre du jour, mon intervention au nom du groupe « Lozère Passionnément » se scindera en deux parties. Toutefois, et au regard des échanges lors de la dernière session du Conseil départemental, nous émettons le vœu que la polémique visant à désigner des responsables s'atténue. C'est à regret que nous constatons que nos débats puissent être perçus ou instrumentalisés pour faire perdurer une ambiance délétère.

La première partie concerne le rapport 901, intitulé décision modificative budgétaire n°3. Au regard de l'ensemble des mouvements budgétaires prévus du contenu de la DM n°2 du 24 juin 2025, nous ne pouvons que constater que notre position en qualifiant le budget prévisionnel 2025 d'insincère se confirme.

Toutefois, au regard de la conjoncture budgétaire nationale, il ne convient pas de vous désigner, vous Monsieur le Président ou votre majorité, comme responsable d'une situation que subissent ou vont subir bon nombre de collectivités et en particulier les départements. La baisse de 2025 de la DSID, comme on l'a vu lors de la dernière commission permanente qui passe de 1 644 257 € à 572 000 €, en est bien la preuve.

Nous souhaitons toutefois rappeler que les positions majoritaires de notre groupe évoquées lors du vote du budget étaient fondées. Nous voterons donc favorablement à cette décision modificative budgétaire.

Pour en résumer un petit peu les prévisions et les adaptations que vous nous proposez. Dépenses et recettes en fonctionnement 2025 : au niveau du budget prévisionnel, vous avez prévu 147,5 M€. En DM n°2 du 24 juin, augmentation de 4,1 millions. En DM n°3, que vous nous proposez aujourd'hui, de nouveau une augmentation de l'enveloppe de 1 918 212,76 €. Même si vous prévoyez des augmentations de recettes, certaines baisses sont inquiétantes, exemple une baisse de 947 352 € du Fonds National de Péréquation des DMTO, et 60 000 € concernant la taxe d'aménagement. Sur les dépenses et recettes en investissement 2025 : sur le budget prévisionnel, 49,6 millions, sur la DM n°2, une augmentation de 18 millions, qui s'est scindée en plusieurs parties, 14,2 millions de reprises de déficit de clôture en 2024, 3,2 millions de crédits en plus sur les autorisations de programme, 647 000 € de crédits hors autorisations de programme. En DM n°3, aujourd'hui, une proposition de diminuer l'enveloppe de 707 000 €. Concernant le recours à l'emprunt, sur le budget prévisionnel du 17 décembre 2024, 18 M€. Sur la DM n°3, de ce jour, une proposition de diminuer l'emprunt de 530 000 €, qui laisse tout de même présager un recours important à l'emprunt.

La deuxième partie concerne le rapport 900, intitulé « Modification des autorisations de programme à la DM n°3 ». Concernant cette partie-là, et comme nous l'avons évoqué en commission organique, nous serons beaucoup plus réservés.

En effet, vous nous proposez au niveau des autorisations de programme 2025 - 2028 et plus, sur le budget prévisionnel du 17 décembre 2024, 226,7 M€. Sur la DM n°2 du 24 juin, une augmentation de l'enveloppe de 2,4 millions. Sur la DM n°3 du 6 novembre 2025, donc aujourd'hui, une proposition de diminuer l'enveloppe globale de 10 402 716,94 €. Après analyse, plusieurs suppressions nous questionnent. Tout d'abord, une baisse de 9 091 231 € des autorisations de programme concernant la troisième génération de contrats territoriaux. Il s'agit là des aides aux collectivités dont nous avons longuement débattu en commission organique et l'explication donnée a été la suivante : il n'y a pas assez de consommation. Or, la diminution des autorisations de programme des contrats territoriaux peut créer ou aggraver cette sous-consommation à laquelle elle prétend simplement s'adapter. Les porteurs de projets sollicitent des aides, n'en obtiennent pas autant que nécessaire. Le projet avorte faute de cofinancement suffisant, créant ainsi artificiellement une sous-consommation des aides. En commission organique, il a été demandé comment cette baisse est traduite dans les différents règlements, donc en particulier le FRED et le FRAT. Votre réponse : « il n'y a pas de traduction, on ne sait pas, ce sera étudié au fur et à mesure ».

De ces échanges, nous craignons d'avoir compris qu'en 2026, il n'y aura pas de nouveaux projets étudiés, mais simplement le solde des projets engagés, une sorte d'année blanche. Notre interrogation porte sur le devenir des aides aux collectivités et de la transparence des règlements d'attribution. Par quoi vont être remplacés les contrats territoriaux ? Nous confirmons nos interrogations concernant l'équité territoriale.

De plus, certaines autres baisses nous interrogent.

Premièrement, le tourisme. Plus d'autorisation de programme pour la DSP de Bagnols-les-Bains. Le projet d'acquisition de logements pour les curistes est-il abandonné ? Pour la partie agriculture, forêt, foncier. Trois dispositifs amputés d'une bonne partie de leur autorisation de programme. Le foncier agricole, la revitalisation agricole et forestière et les travaux pastoraux. N'y a-t-il plus de besoins ? Aménagement et développement du territoire, donc le re-phasage du FAD, report d'une partie du budget 2026 en 2027, s'agit-il d'une stratégie électorale ? Il ne faudra pas que cela conduise les projets de 2026 à être refusés.

Pour les bâtiments et les routes, les crédits 2025 du centre technique de Châteauneuf-de-Randon ne sont pas modifiés, 500 000 €, alors que vraisemblablement il n'y a pas eu de consommation en 2025 et il n'y en aura pas. Pourquoi ? Les investissements routiers, donc plus 1,15 millions pour les études et 5 millions pour les travaux en délégation de maîtrise d'ouvrage de traversée d'agglomération. Cela correspond peut-être à votre annonce dans la presse d'augmenter les aides aux collectivités pour les routes de 40 à 50%.

Toutefois, ces 6 millions sont ponctionnés sur le budget « Réparation ouvrages d'art », représentant un sixième du budget en moins. Le CEREMA avait analysé tous les ouvrages d'art du Département il y a 5 ou 6 ans et en avait classé un certain nombre comme très dangereux. Les travaux ont-ils tous été réalisés ? L'enveloppe restante est-elle suffisante pour une mise en sécurité rapide des ouvrages toujours classés très dangereux ? Donc je vais finir sur cette partie des DM.

Pour terminer mon propos, je souhaite clore une des nombreuses polémiques que vous avez lancées lors de la séance du Conseil départemental du 5 novembre 2024 et du 4 mars 2025. Monsieur le Président, à propos du bilan financier de l'opération Jeux Olympiques conduite par notre ancienne majorité en Lozère durant l'été 2024. Lors du Conseil départemental du 4 mars 2025, vous avez déclaré publiquement devant cette assemblée et la presse que le coût réel était supérieur à 220 000 €, dépassant à la fois les engagements et les prévisions budgétaires. Je rappelle que nous avons permis à 400 lozériens et lozériennes d'assister à différentes épreuves sportives et ainsi de vivre pleinement l'expérience des Jeux Olympiques. Nous avons organisé et pris en charge toute la logistique et l'achat des billets. Cette décision avait été prise en réunion de majorité au service de l'ouverture des jeunes générations. Surpris par le bilan du Président, non contesté par aucun membre de la nouvelle majorité, nous avons demandé des éléments financiers par un courrier du 7 mars 2025. Nous n'avons reçu aucune réponse. Nous avons donc saisi la CADA, la commission d'accès aux documents administratifs qui, par un avis rendu le 7 juillet 2025, a émis un avis favorable à la transmission d'un bilan financier de cette action. Ce n'est que 7 mois après notre demande, le 16 septembre 2025 et sous la pression d'une instance, que vous avez finalement transmis le bilan. Nous regrettons à la fois la polémique et les délais et les procédures nécessaires au rétablissement de la vérité. Alors, ce que disent les chiffres officiels, le montant réel est de 95 000 €, soit plus de 2 fois moins que les 220 000 € annoncés. Pourquoi avoir parlé de 220 000 € ? M. SUAU a intégré les coûts en ressources humaines internes, donc les RH, ceux-ci ont été estimés à 41 000 €, mais à ce jour nous n'avons aucune transmission nous permettant de le vérifier. Quoi qu'il en soit, les coûts RH ne sont pas à comptabiliser dans les comptes administratifs rattachés à une action. Les salaires des agents de la collectivité sont inscrits au budget du fonctionnement global, c'est une règle élémentaire de la comptabilité publique et intégrer les coûts RH revient à effectuer une comptabilité analytique. Une erreur de frappe explique le reste de la différence. Oui, je conclus, j'ai fini. L'erreur est humaine. Nous savons et acceptons que cela arrive. Nous regrettons seulement que M. le Président n'ait pas jugé nécessaire de corriger ses propos publics. Il en avait l'opportunité lors du Conseil départemental du 22 septembre 2025. Ne pas le faire témoigne d'une envie de polémique qui perdure et c'est bien regrettable. Nous communiquerons prochainement sur le détail de notre analyse.

J'en ai fini, merci pour votre attention.

Monsieur Alain ASTRUC

En tant que président de l'AMF, je tiens à remercier le président Laurent SUAU, qui dans son intervention a souligné la place essentielle et importante tenue par les élus locaux, maires, conseillers municipaux, des femmes et des hommes de terrain, tu l'as souligné, proches des citoyens, efficaces, des véritables piliers. Aussi, ce sont des développeurs ; je rappellerai que les collectivités, c'est pratiquement le premier donneur d'ordre sur le département, au niveau des travaux ou autres. Je voulais dire aussi quand même qu'il y a une certaine inquiétude, par rapport au contexte national où on peut se poser un certain nombre de questions. Quand je parle de travaux publics ou autres, sur le département, si demain les collectivités font plus de fonctionnement, l'investissement sera diminué, et donc ça pourrait être un problème pour l'économie lozérienne. Je pense que ce sont des sujets qui vont être débattus au prochain congrès des maires, où nous serons plus de 50, plus d'une cinquantaine présents. Ça veut dire beaucoup de choses.

Il y a une inquiétude, il y a aussi peut-être une certaine lassitude. J'ai été interrogé longuement par la presse qui fait une enquête sur le département, et il semblerait qu'à ce jour ils aient un retour de presque une trentaine d'élus qui vont arrêter. Certains vont arrêter parce qu'ils ont fait plusieurs mandats. Mais ces maires-là, je pense, travaillent pour l'intérêt de leur commune et du département, et préparent aussi leur suite. Je crois que c'est important. Par contre, il y en a d'autres qui, depuis la crise, depuis le Covid, sont confrontés à pas mal de problèmes. Notamment les maires des petites communes, avec le nouveau contexte électoral, où il va falloir, la parité c'est normal, mais aussi donc le fait de ne plus rayer, donc certains se posent des questions. Est-ce qu'ils vont y retourner ? Alors, ce qu'on espère, c'est qu'il y aura des engagements, qu'il y ait des jeunes qui arriveront. Il faudra bien former, former les gens. Donc le contexte est difficile, mais je crois qu'après une crise, il y a du ressort. Et je pense que sur le département, il y en aura. Voilà ce que je voulais dire. Je ne veux pas être plus long parce que le Président nous dit d'être un peu plus court.

En tout cas, remercier ces élus, ceux qui vont arrêter, mais ceux qui vont continuer aussi, parce que ce n'est pas toujours simple, c'est de plus en plus délicat, on est sur le terrain, comme je disais tout à l'heure, on est proche, et quand il y a un problème, le citoyen, c'est le premier où il va taper, c'est à la porte du maire, ou des conseillers municipaux. Voilà le message que je voulais faire passer.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci Alain. Patrice SAINT-LEGER.

Monsieur Patrice SAINT-LEGER

Notre séance de ce jour est particulièrement liée au vote de la DM n°3. Elle a pour but de réajuster une dernière fois les crédits de l'exercice 2025 et elle reste principalement technique donc elle ne devrait pas, en principe, poser de problème pour être adoptée. Lors de notre prochaine séance, nous aurons à débattre, vous l'avez souligné, des orientations budgétaires. Et je dois d'ores et déjà rappeler que la publication du projet de budget pour l'année 2026 afficherait une nouvelle contribution des collectivités. Il est notamment annoncé un gel de la DGF 2026 au niveau de celui de 2025, une hausse des cotisations de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales pour 1,4 milliard d'euros. Un rabotage du fonds vert passant de 2,5 milliards d'euros en 2014 à 1,15 milliard en 2025 et à seulement 650 milliards d'euros en 2026, soit 500 millions d'euros en moins en seulement un an. Un véritable comble pour un quinquennat qui se voulait totalement écologique, sans oublier la baisse des crédits de l'Agence nationale de l'habitat qui affiche moins 700 millions d'euros ainsi que des Agences de l'eau pour 90 millions d'euros.

On le voit, beaucoup de conseils départementaux sont exsangues financièrement. Celui de l'Hérault est annoncé prochainement mis sous tutelle de l'État si la situation ne se redresse pas. Chez nous, un faible endettement nous permet de faire face à court terme aux baisses de recettes à venir, mais cette situation risque de ne pas perdurer dans le temps.

Malgré ce contexte anxiogène pour les finances des collectivités territoriales annoncé en 2026, une partie des députés reste fanatique de hausses d'impôts et de taxes en tout genre. Les projets confiscatoires tombent comme à Gravelotte. D'après un relevé de Bercy, les députés de gauche ont adopté au fil d'alliances changeantes plus de 40 milliards d'euros d'impôts supplémentaires pour l'an prochain. On rappelle que le projet initial du gouvernement ne prévoyait que 14 milliards de hausses de recettes.

D'ici quelques semaines, nous allons pouvoir mesurer avec consternation les dégâts de cette surenchère fiscale, notamment sur l'ensemble des entreprises y compris en Lozère. Il faut dire que le parti socialiste ne veut pas passer pour un social traître aux yeux du reste de la gauche. Il veut à tout prix arracher sa victoire en faisant cracher les riches, les héritiers et les hauts patrimoines et afficher ainsi des trophées fiscaux. Des noms sont jetés en pâture, accusés d'un patriotisme douteux. Ils sont les éternels boucs émissaires de nos insuffisances nationales et des dysfonctionnements de notre État-providence. Même le premier gouvernement socialiste de mai 1981 n'avait pas été aussi loin en matière fiscale. Le record est donc battu.

A contrario, le groupe droite-républicaine à l'Assemblée nationale a été très clair en prônant des baisses massives de dépenses publiques et refusant toute nouvelle hausse d'impôts, car nous sommes déjà le champion des prélèvements obligatoires juste derrière le Danemark. Ils ont atteint 45,3% du PIB en France en 2024, alors que la moyenne de l'Union européenne est de 40% du PIB. Cela ne peut plus durer, sachant que l'économie n'est plus nationale ou européenne, mais mondiale. L'ensemble des pays européens ont su se redresser au cours de la dernière décennie, tels que la Grèce, l'Italie, le Portugal ou l'Espagne, seule la France semble être à la dérive avec un emprunt record de plus de 300 milliards d'euros annoncé pour l'exercice 2026. Les députés des droites sous l'égide de notre voisin, Laurent WAUQUIEZ, ont systématiquement écarté toute hausse d'impôts et prôné une meilleure rémunération du travail avec notamment la défiscalisation totale des heures supplémentaires.

C'est bien à la baisse des dépenses que doivent s'atteler les députés et non à des hausses de fiscalité toujours faciles, qui, in fine, touchent l'ensemble de la population. Il n'y a pas si longtemps que ça, en 2012, un candidat avait même déclaré ne pas aimer les riches, mais une fois élu, a augmenté massivement l'ensemble des impôts de tous les Français, dont certains honteusement qualifiés de sans-dents, suscitant un rejet profond de la politique dans l'opinion, ce qui l'a même empêché de se porter candidat à un second mandat. Pour conclure, et au vu de ce contexte, notre budget 2026 qui est en train d'être construit devra l'être avec une extrême prudence, sans toucher au moteur économique de notre département, qui est un soutien massif à l'investissement de nos structures propres et aux aides aux collectivités territoriales. Il en va de la survie de nos entreprises en Lozère. Je vous remercie.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Quelques mots pour répondre. Jean-Louis, je me pose la question si c'est toi qui écris tout ça. Parce que j'y retrouve certaines similitudes avec ce que je peux lire à droite et à gauche, ce qu'on m'informe de certaines lectures (tentative d'interruption par Mme TRIOULIER). Non, non, mais attendez, attendez. Johanne, je ne t'ai pas donné la parole, tu n'as pas demandé la parole, je ne t'ai pas donné la parole, merci. Je vais répondre et je pose la question, j'ai le droit de me poser des questions, comme tout un chacun. Sur l'ambiance délétère, je suis désolé, Jean-Louis, mais je pense qu'il y en a d'autres dans cette assemblée qui « attisent le feu » en permanence, comme on dit.

Sur la DM n°3, je salue le fait que vous vouliez voter favorablement, je vous en remercie. Pourquoi les dépenses, comme tu l'as souligné, à la DM n°2 et la DM n°3 augmentent de manière assez sensible ? Parce que pour l'année 2025, sur les questions de solidarité, sur les dépenses sociales, on va tenir compte de 13 mois ! Et on va se remettre à jour alors qu'en 2023 et en 2024 on n'était pas à jour.

Je redis ce que j'ai dit l'autre jour, au dernier Conseil départemental, c'est qu'en 2023, si on avait rattaché toutes les dépenses de l'exercice 2023, on aurait connu un exercice déficitaire alors que nous étions dans une situation financière qui était bien meilleure que celle que l'on peut avoir aujourd'hui. On n'avait pas de gel de dotation, on avait la fraction de TVA qui augmentait allègrement.

On verra, avec Mme FAGES, ce qu'il en sera de l'exécution complète de l'exercice 2025, et peut-être que vous constaterez que la gestion est saine et sereine. Sur les baisses des DMTO, on constate un million de moins, mais je veux quand même redire que sur le budget, si tu te rappelles bien, on avait volontairement baissé les DMTO locaux, qu'on a remontés d'ailleurs à la DM n°2 et donc qu'on remonte d'un poil aussi à la DM n°3 parce que justement on était prudents sur les recettes comme n'importe quel gestionnaire de collectivité. Donc, on avait fait preuve de prudence sur ces DMTO et on verra qu'au final, grâce notamment à la hausse des taxes sur les assurances entre autres, on permettra d'avoir les recettes qu'on escomptait au budget primitif.

Sur le recours aux emprunts, on ne l'a pas caché, on en sera cette année à 15 millions d'euros. L'emprunt de 15 millions d'euros, on l'a déjà réalisé, alors qu'on avait dû inscrire 18 millions de mémoire au projet de budget. Je veux simplement dire qu'on est tenus aussi par tous les engagements qui avaient été pris avant nous. Donc, on essaie de les tenir bon an mal an, en limitant, comme je l'ai expliqué tout à l'heure pour le parc technique départemental, une forme de gabegie financière, d'investissements colossaux. On essaie de rationaliser tout cela pour essayer de tenir compte et de faire face à tous les engagements qui avaient été pris. Certains même qui nous arrivent, comme ça a été le cas par exemple pour le musée au Pont-de-Montvert avec des demandes supplémentaires de financement, et pas des moindres, presque 400 000 € de plus, qu'il a fallu délibérer et je salue l'ensemble des collègues pour la décision de soutenir la Communauté de communes « des Cévennes au Mont Lozère » de ce point de vue là.

Sur les JO, puisque tu ne voulais plus faire de polémique, mais je vois quand même que tu rouvres le débat. Moi j'aurais préféré peut-être qu'on ait une flamme en Lozère où on aurait pu avoir 4 000 ou 5 000 personnes qui viennent pour un prix qui, somme toute, aurait été équivalent à celui qu'on a connu, alors que là on a déplacé 400 Lozériens. Je redis, que parmi ces 400 Lozériens, il y a des enfants d'élus qui ont bénéficié de la mesure et s'ils sont courageux, ils devraient se dénoncer ou le dire.

Madame Johanne TRIOULIER

Des noms.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Ce n'est pas à moi de donner des noms, c'est aux élus concernés de le faire.

Madame Johanne TRIOULIER

C'étaient des collégiens ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Ils n'étaient pas collégiens. Ils ne sont plus sur le département de la Lozère, déjà, depuis belle lurette, d'ailleurs. Bref, parenthèse fermée.

Juste un mot pour Alain ASTRUC. L'autre jour, quand on a fait notre petite séance de travail sur les orientations budgétaires, on a parlé de compétences aussi. C'est un vrai sujet sur lequel on devra avoir un travail de fond. Je pense que la question devrait être mise à l'ordre du jour aussi de l'Association de Maires pour parler de compétences sur le Département de la Lozère pour l'intérêt des communes et communautés aux communes du département comme on va le faire ici au sein du Conseil départemental parce qu'on aura à discuter sur ce qu'on souhaite collectivement porter au débat pour l'éventuel troisième acte de décentralisation qui pourrait être porté au niveau national.

Pour Patrice SAINT-LÉGER, on a toujours un discours qui est national, très bien, donc la droite contre la gauche, très bien aussi. Je veux simplement dire que le Fonds Vert a été de mémoire créé en 2023, pas en 2013 ou 2014 comme tu l'as dit. C'était quand même une nouveauté. Alors l'enveloppe baisse, mais c'est quand même une enveloppe nouvelle qui n'existe pas avant et qui est maintenue. D'ailleurs, le Département de la Lozère a bénéficié de 772 000 € en 2025 de ce fonds vert et s'il n'avait pas été créé, on n'aurait pas eu ces 772 000 €. Sur les baisses des crédits de l'agence nationale de l'habitat, j'allais dire, heureusement, compte tenu des magouilles qu'il y a eu, à droite et à gauche, des entreprises, des gens qui en ont profité ou qui ont voulu trop en profiter. Donc moi, je salue au contraire le fait que l'État, à un moment donné, au printemps dernier, ait dit stop, on fait un point sur tout ce qui en est des dossiers qui n'étaient pas conformes à ce qui devait être réalisé et on reprend, on relance pour aider ceux qui en ont le plus besoin. L'enjeu d'isoler des bâtiments, de faire des travaux énergétiques, il est évident. Et là aussi, on n'avait jamais eu autant de moyens financiers que ces dernières années sur ce type d'opérations. On n'avait jamais eu autant d'argent public qui a été engagé par l'État que ces dernières années.

Le problème, c'est que souvent, quand il y a trop d'argent public, ça génère des volontés malsaines chez certains de vouloir s'approprier cet argent à tout prix. Ça génère, et c'était le cas, des malversations qui ont été trouvées, dénoncées, donc c'est pour ça qu'on a arrêté. Ça génère aussi, à mes yeux, peut-être que je suis le seul à le penser, quand il y a beaucoup d'argent public qui est mis sur nos mesures politiques, ça génère beaucoup d'inflation sur tout, tout ce qui est fait.

On le partage tous, je crois, le fait que lorsqu'un particulier fait construire une maison, et quand c'est une collectivité qui fait construire la même maison, elle est beaucoup plus chère pour la collectivité. Pourquoi ? Parce que, bien souvent, les entreprises, les maîtres d'œuvre, considèrent que la collectivité, comme elle est aidée, elle peut payer un peu plus cher. Peut-être que s'il y avait un peu moins d'argent public, tout ça serait un peu plus rationnel. Le fait d'avoir des mesures politiques qui sont importantes, qui sont sensibilisantes sur ce type d'investissement public, les travers c'est que ça génère des problématiques d'inflation, ça génère des problématiques de magouilles ou du moins de combines pour essayer de s'octroyer de l'argent public.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Alors, je souhaite faire une intervention, quand même, parce qu'en fait, il y a une accusation qui est très dégradante. Je vais apporter une précision. Donc, effectivement, c'est bien moi qui ai écrit. J'ai écrit suite à la réunion de groupe qui a eu lundi matin, où Sophie PANTEL n'était pas présente. Alors que vous considérez, M. le Président, que c'est Sophie PANTEL qui tient la plume.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je n'ai pas dit ça.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Si, si, vous m'avez demandé si c'était moi qui avais écrit, donc je vous confirme que c'est moi qui ai écrit, et que c'est moi qui ai écrit suite à la réunion de groupe. Et sans la présence de Sophie PANTEL. Alors ça peut rassurer ou ça peut inquiéter, mais c'est moi qui ai écrit ce que je viens de lire.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Johanne TRIOULIER et après on arrête et on passe à l'ordre du jour.

Madame Johanne TRIOULIER

Oui, je n'en aurai vraiment pas pour longtemps. Vraiment, je regrette que vous ayez demandé cela à M. BRUN. Il a bien dit, dans son texte, quand même, qu'en fait, on souhaitait l'apaisement. Les premières paroles que j'entends déjà c'est de dire « oui mais pas que moi ». Je pense qu'à dire cela, on ne va pas spécialement aller de l'avant comme ça.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Alors je n'ai pas dit ça ; je ne crois pas. Je posais la question de qui était à l'origine des polémiques.

Madame Johanne TRIOULIER

Alors, puisque vous revenez là-dessus, je vais revenir là-dessus. Vous avez en effet commencé par ça. Ce qui est fort désagréable, je vous avoue qu'en fait, oui, en effet, je n'ai pas eu l'autorisation de prendre la parole, mais j'étais à deux doigts de quitter l'Assemblée parce que commencer par mettre en doute ce qu'on peut écrire, ce que l'on peut dire, ramener notre groupe juste à une seule personne, mettre des doutes sur notre libre arbitre ou quoi que ce soit, là ça devient quand même vraiment compliqué. Donc en fait, M. le Président, si vous souhaitez un apaisement, commencez déjà.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je crois que depuis le 9 août 2024, je fais beaucoup, beaucoup d'efforts par rapport à ce que j'ai pu lire dans la presse, par rapport à ce que je peux voir souvent sur les réseaux sociaux. Je n'ai jamais répondu à rien sur les réseaux sociaux, par exemple.

Madame Johanne TRIOULIER

Oui, mais franchement, ne nous mettez pas à mal au sein d'une assemblée, comme ça.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je vous pose une question.

Madame Johanne TRIOULIER

Non, vous n'avez pas posé une question.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je ne me la pose pas à moi-même, je la pose ouvertement.

Madame Johanne TRIOULIER

Alors, excusez-moi, mais une question qui commence par « Est-ce que... » ne commence pas à dire, « je mets en doute » ? Je suis désolée, vous ne posez pas une question, vous mettez en doute, ce n'est pas la même chose.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, j'ai posé une question. Je n'ai pas dit : « je mets en doute ».

Madame Johanne TRIOULIER

Relisez le compte-rendu.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, j'ai posé la question pour savoir si c'était Jean-Louis BRUN qui avait écrit, c'est tout. J'ai le droit de vous poser la question. J'ai posé la question à Jean-Louis, j'ai regardé Jean-Louis. Allez, on va donc passer au premier rapport, c'est l'approbation du PV des débats du 22 septembre 2025.

Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires ? Des oppositions, des abstentions ? Le rapport est adopté.

Je vais laisser la parole à Denis BERTRAND sur le règlement départemental de voirie, le rapport 700.

Monsieur Denis BERTRAND, Président de la commission des infrastructures et mobilités

Le règlement départemental de voirie, on a eu l'occasion d'en parler à deux, sinon trois reprises dans les temps précédents. Il s'agit de mettre en place un règlement, c'est-à-dire un ensemble de dispositions qui nous permettent et qui permettent aux services de gérer le domaine public départemental comme le réclament les dispositions du Code de la voirie routière, entre autres codes, puisque trois autres codes interviennent dans toutes ces réglementations. On l'a vu, les services ont bien travaillé quand même à la mise en place d'un document qui est consistant, puisqu'il fait 90 pages, comprenant des annexes techniques très précises. Ce document, depuis longtemps nous l'avions, on va dire en gestation, sans qu'il ne soit jamais réellement approuvé au point d'être opposable. Ce que nous voulons, aujourd'hui, c'est rendre ce document efficient et opposable à compter du 1er janvier 2026 et ce sera chose faite lorsque nous l'aurons, dans quelques instants, approuvé.

Alors, je vais synthétiser ce gros document qui contient un grand nombre de dispositions et pourra être modifié au besoin par notre Commission permanente parce qu'il peut y avoir des évolutions dans les textes, à l'exception des annexes techniques parce que celles-ci n'évolueront pas aussi vite qu'on pourrait l'imaginer mais les textes juridiques, eux, peuvent évidemment nécessiter des adaptations. En cas d'application ponctuelle, il peut se produire également le cas où le règlement ne répond pas à toutes les sollicitations que nous pourrions avoir de la part du gestionnaire de la voirie, auquel cas nous aurons la possibilité d'y apporter les adaptations nécessaires.

Je ne vais pas aller plus loin dans la définition parce qu'il a quand même été soumis à la commission organique toute récente sachant qu'avant cela, le 22 septembre, ça c'est important, nous avons réuni tous les gestionnaires de domaines publics. Alors ils sont relativement nombreux, il y a Enedis pour les conduites électriques souterraines, il y a les réseaux numériques, les réseaux téléphoniques, il y a les communautés de communes ou les communes pour les réseaux d'eau ou d'assainissement. Il y a bien entendu, après, tous les particuliers qui peuvent avoir besoin de traverser les routes pour diverses raisons. Nous les avons réunis le 22 septembre et nous avons eu une très bonne participation. Tout le monde a accédé au fait que nous mettions en place ce règlement et s'est engagé à en respecter les dispositions. Voilà, un petit peu ce que je vous soumets, sans aller plus dans le détail, et il a obtenu, bien entendu, l'unanimité à l'occasion de la commission organique. Alors après ce sera un gros document, mais il est dans les rapports, et chacun peut en avoir un exemplaire et en prendre connaissance.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Merci, M. le rapporteur. Est-ce qu'il y a des questions sur ce rapport ? Non ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Le rapport est adopté, je vous remercie.

Nous passons directement à la commission des finances avec le rapport 900 - la modification des autorisations de programme à la DM n°3.

Préalablement au vote de la décision modificative n° 3, il convient de procéder aux repasages des crédits des autorisations de programme. Il convient de préciser qu'au titre de la fongibilité des crédits autorisés lors du vote du budget primitif 2025, un virement de crédits de 77 100 € est intervenu au chapitre 23 (immobilisations en cours) de l'AP « Bâtiments Routes » vers le chapitre 21 (immobilisations corporelles) de l'AP « Bâtiments Collèges Enseignement », pour les acquisitions et agencements nécessaires à la mutualisation des cuisines du collège et de l'EHPAD de Meyrueis.

Au travers de ce rapport, il vous est demandé de bien vouloir approuver les mouvements budgétaires sur le budget principal, détaillés par opération et par direction, et modifiant les autorisations de programme. Le volume de crédits de paiement s'établirait comme suit : volume global de crédits de paiement, 218 756 186,63 €, soit une baisse de 10 402 716,94 €. Alors, pour détailler, pour les crédits de paiement de 2025, ils sont ramenés à 40 012 281,99 €, soit moins 718 098,01 €. Pour les crédits de paiement de 2026, ils sont ramenés à 42 703 277 € soit une baisse de 8 094 710,68 €. Pour les crédits de paiement 2027, ils sont ramenés à 47 796 688,47 € soit une baisse de 3 401 910,53 €. Et enfin, pour les crédits de paiement 2028 et plus, ils s'élèvent à 88 243 939,17 € soit une augmentation de 1 812 002,28 € Voilà pour le détail de ces autorisations de programme.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame Johanne TRIOULIER

M. le Président, tout à l'heure, parlait de SCINTIDOC, par rapport à la scintigraphie nucléaire, et disait que le Département souhaitait s'y investir. On voit en AP une autorisation de programme de 25 000 € sur 2026 et 2027. Pourrait-on savoir de quoi il s'agit exactement ?

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Guillaume ?

Monsieur Guillaume DELORME - Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement

Il s'agit d'un projet qui vous sera soumis prochainement. Les crédits ont cependant été inscrits au préalable, si le projet obtient votre accord.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Je l'ai évoqué dans le discours de début, en autorisations de programme, il est prévu une baisse de 9,91 millions d'euros sur la génération 3 des contrats territoriaux. Alors, simplement, est-ce qu'on a une discussion prévue, soit en fin d'année 2025, soit en début d'année 2026, sur la nouvelle forme que va prendre l'aide aux collectivités.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Alors, on va rappeler que les 9 millions, voire 10 millions d'euros de diminution d'AP résultent des anciens contrats, du contrat en cours, pour lesquels les opérations n'ont pas été engagées avant septembre 2025. On avait écrit à tout le monde pour voir quelles opérations étaient susceptibles de se réaliser ou non, et à partir de cette date-là, tout ce qui n'avait pas fait l'objet d'un début d'exécution a été supprimé, annulé, d'où la baisse des AP en question. Pour la suite, nous aurons à discuter des OB prochainement.

Dans le cadre des orientations budgétaires nous aurons cette discussion, de voir quelles sont les autorisations de programme que nous pourrons établir sur 2026, par rapport à nos capacités financières aussi à étaler les crédits de paiement après sur les années qui suivent. Donc, ça ce sera la discussion qu'on devra mener. Je pense que cette discussion aura lieu, notamment au niveau des OB et puis cela se concrétisera au moment du budget primitif en décembre.

Mais c'est bien au moment des OB que nous allons avoir cette discussion, de voir quelles sont nos capacités, qu'est-ce que nous allons pouvoir accepter comme nouvelles autorisations de programme 2026, qui soient en adéquation avec nos crédits de paiement sur les années qui suivent. Nous sommes limités par ça.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Sauf à faire croire qu'on va faire des investissements dans des temps raisonnables, il faut qu'on revienne effectivement sur les AP, sur le PPI, à quelque chose qui soit acceptable dans les prochaines années. Actuellement, elles s'élèvent à 218 millions d'euros, non ?

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Oui, 218 millions et quelques.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

218 millions, ce n'est pas supportable, sauf à rallonger les délais. Donc, c'est pour ça qu'on a supprimé les 10 millions d'euros du contrat territorial. Même si l'ancienne cheffe de l'exécutif était restée, elle aurait été obligée de mettre une fin à ce contrat territorial. Alors, peut-être pour relancer un contrat territorial, mais avec des objectifs, à mon sens, qui auraient été plus raisonnables. Donc, il y a un certain nombre d'enjeux, et encore là-dedans, il n'y a pas tout, on a parlé ce matin des maisons de retraite, mais il y en aura d'autres à venir, des maisons de retraite, qu'il faudra accompagner.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Oui, mais il y a des engagements qui sont pris. C'est ce que je disais, il faudra voir quels sont les engagements nouveaux qu'on pourra prendre. Je pense qu'il est sage, quand même, de partir de nos capacités financières dans le temps pour voir qu'est-ce qu'on est capable de programmer comme crédits de paiement, année par année, sur les 4 ou 5 ans qui viennent, avant de parler autorisations de programme. C'est bien joli d'ouvrir des AP, si derrière on n'est pas capable de les financer, d'autant plus qu'on a quand même l'incertitude de nos recettes à configuration « nationale » dont on a parlé et que vous connaissez. Nous ne savons pas ce qu'il en sera de nos recettes, est-ce qu'elles vont diminuer ou augmenter ? certainement pas, mais de quelle façon nous serons impactés, donc tout cela est important à savoir.

A partir du moment où on connaît globalement nos capacités financières sur les quatre ou cinq ans qui viennent, on verra quelles sont les AP que l'on peut ouvrir en 2026. Mais ça ne veut pas dire non plus, je pense qu'on n'est plus sur une programmation à 4 ans, qu'on ne va plus ouvrir d'AP, qu'on ne va plus rien financer. Donc, je pense qu'on va pas modifier les programmes tels qu'ils étaient, sauf que nous serons obligés, à mon sens, de se limiter en AP sur le volume global. Après, il faudra voir quels sont les efforts à faire. On a toujours dit et répété qu'il fallait faire un effort sur la voirie communale, ça fera partie des sujets qu'on aura à délibérer, et voir après quel est le volume qu'on sera en capacité d'accepter. Mais ça veut pas dire pour autant que tout s'arrête.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Simplement, mais je l'ai dit l'autre jour en commission organique, il y a des demandes qui sont en cours et pour lesquelles les collectivités n'ont pas de réponse en particulier sur le Fonds de Réserve d'Envergure Départementale. Ce qui veut dire que la suppression de 9 M€ va vers forcément un refus.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

On a bien dit que ce sont les projets qui n'avaient pas un début d'exécution et en tout cas un engagement. Au mois de septembre, on a écrit à tout le monde, il y avait une date butoir au 15 septembre. A partir de là, tout le monde a été consulté et il y en a qui ont répondu, d'autre pas. Pour ceux qui ne sont pas en capacité d'engager, on considère que c'est pour le moment annulé dans le cadre du contrat tel qu'il était. Ça ne veut pas dire que ces opérations ne seront pas finançables dans le temps. Il faudra qu'elles reviennent pour une nouvelle programmation. La contrainte, ce sera le volume qu'on est susceptibles d'accepter.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Donc là, on est bien en train de toucher aux aides aux collectivités.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Les aides aux collectivités, vous le savez comme moi, elles sont quand même impactées par nos capacités financières. Si on peut payer 40 millions par an, on peut ouvrir des AP tant qu'on veut, si demain on ne peut pas les financer, à un moment ça va coincer. Donc on voit bien là, même en supprimant ces 10 millions, on a déjà tellement d'engagements que si tous ces engagements se réalisent, on a des difficultés à les étaler sur les 4 ou 5 ans qui viennent. Comme dit le Président, il y a des engagements nouveaux qui vont arriver, il y a des choses incontournables qu'il faudra prendre en compte et qui vont venir impacter aussi nos finances.

Parce qu'il n'y a pas que l'aide aux collectivités, que les aides indirectes, il y a nos compétences propres et tous les projets que nous portons sur les bâtiments, sur les collèges, sur tout ce qui dépend de nos compétences.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Et tous les engagements qui ont été pris par le passé.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Voilà.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je ne proposerai pas au Conseil départemental d'engager, chaque année, la collectivité à faire des emprunts qui ne soient pas supportables sur le moyen et le long terme. On a inscrit cette année 15 M€ pour tenir les engagements pris, l'année prochaine on porte au budget 12 M€, mais on reviendra sous les 10 M€ chaque année pour pouvoir assurer la pérennité sur le long terme de l'institution Conseil départemental de la Lozère.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Oui, je crois qu'il faut veiller à respecter un certain nombre de critères, c'est-à-dire la capacité de désendettement et une épargne nette pour pouvoir financer nos projets. Ce sont des critères qu'il faut avoir en tête et, si possible, respecter si on ne veut pas se mettre, ou mettre la collectivité en danger ou en péril dans les années qui viennent.

Monsieur Jean-Louis BRUN

Alors, je vous rappelle que c'est le discours qu'on avait quand on a parlé du budget 2025.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Oui, mais écoutez, je ne dis pas autre chose.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Parce que peut-être que vous vous étiez rendu compte qu'avant, on avait pris trop d'engagements. Mais peut-être que vous auriez dû vous en rendre compte avant.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

On fait voter le rapport n° 900 modifications des AP ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Est-ce que vous avez des oppositions ? Des abstentions ?

Madame Johanne TRIOULIER

Non, j'avais une question. Deux petites questions, d'ailleurs. Juste, rapidement, au niveau de Bagnols-les-Bains, il n'y a plus rien.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Comment ça, il n'y a plus rien ?

Madame Johanne TRIOULIER

Il y a zéro. Je voulais savoir à quoi ça correspond en autorisation de programme. Est-ce que ça correspond aux logements ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, c'est la station. Ça signifie que le projet qui devait être engagé notamment, j'imagine, autour de l'achat d'un nouveau terrain pour les forages est reporté. D'ailleurs le premier forage n'a pas été concluant. Il faudra reprogrammer cet investissement-là. Je pense que c'est autour du deuxième forage.

Madame Johanne TRIOULIER

D'accord. Et juste une autre question par rapport au niveau de la réparation d'ouvrages d'art, il y a une modification de moins 6 M€ en AP, 6,2 millions. Ça correspond à quoi ?

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Parce que ça, ça doit être sur la durée des engagements. On est en train de regarder, par exemple, le pont de la Pontèse, je sais pas si tout le monde sait où il se situe, sur la route qui va de Florac à Pont-de-Montvert, où il y a des désordres. Il faut donc qu'on fasse quelque chose et on est en train de regarder l'enveloppe financière par rapport à ce pont pour le calibrer au plus juste pour rétablir la continuité de l'ouvrage qui existe encore. Il n'est pas démolî mais pour la pérennité de cet ouvrage, il y a des travaux à faire, donc on va les faire. Et il y a plein d'autres ponts qu'on a vu à droite et à gauche aussi sur lesquels il y a des travaux à faire ou pour certains à reporter tout simplement parce que ce n'est pas d'une utilité immédiate.

Madame Johanne TRIOULIER

D'accord, donc il y aura une réévaluation des priorités.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Donc six abstentions plus les pouvoirs. Le rapport est adopté. On passe à la DM n°3 alors ?

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Le budget principal et les trois budgets annexes sont concernés par cette décision modificative n° 3 qui ajuste les crédits d'investissement et de fonctionnement jusqu'au terme de l'exercice.

Selon les directions, elle fait apparaître le besoin de crédits complémentaires ou à l'inverse la restitution de crédits. Des mouvements de crédits interviennent également entre chapitres budgétaires en se neutralisant.

La section d'investissement du budget principal, en dépenses, est diminuée de 706 673,61 € avec un ajustement des crédits en fonction de l'avancement des opérations. Concernant les mouvements sur crédits sur autorisations de programme, ils s'établissent ainsi :

| | |
|--|----------------|
| - Routes : | + 200 000,00 € |
| - Informatique et Numérique : | - 200 000,00 € |
| - Bâtiments : | - 945 530,00 € |
| - Solidarité territoriale : | 570 000,00 € |
| - Archives : système traitement de l'air et acquisition d'archives | - 23 480,61 € |
| - Médiathèque : subventions aménagement bibliothèques | 9 460,00 € |
| - Développement Educatif et Culturel : | - 328 547,40 € |
| Concernant les crédits hors autorisations de programmes : | + 11 424,40 € |

Apport en capital SCIC Attisoir : 40 actions 10 000,00 €

Revertement FCTVA 2022 suite à cession/échange benne camion 1 424,40 €

La section d'investissement du budget principal, en recettes, est diminuée de 706 673,61 € qui concernent :

- Le FCTVA - 6 673,61 €

- Les subventions Fonds vert - Travaux sécurisation routes: dépense subventionnable non atteinte - 170 000,00 €
- Le recours à l'emprunt - 530 000,00 €

La section fonctionnement du budget principal, en dépenses, est augmentée de 1 918 212,76 €, et concerne essentiellement la Solidarité Sociale pour le rétablissement de la procédure de rattachement des charges à l'exercice. Le report, sur l'exercice suivant, des charges non rattachées implique que l'exercice 2025 supporte des dépenses 2024 non rattachées et des charges à rattacher 2025 nécessitant une rallonge budgétaire importante.

Les crédits non mobilisés par les autres directions permettent d'atténuer le poids de cette enveloppe complémentaire. La répartition des crédits s'établit comme suit :

| | |
|--|----------------|
| - Solidarité Sociale : | 3 000 000,00 € |
| - Bâtiments : Electricité / Combustibles | - 27 000,00 € |
| - Solidarité territoriale | - 428 101,09 € |
| - Numérique : maintenance / honoraires | - 40 000,00 € |
| - Finances | - 586 686,15 € |

L'équilibre budgétaire est obtenu par les recettes ajustées suivantes :

- Taxe sur les conventions d'assurances 1 000 000,00 €
- Frais de gestion TFPB – dispositif péréqué 812 597,00 €
- Compensation Etat « Oubliés du SEGUR » 712 630,00 €
- DMTO Lozère et taxe additionnelle 332 720,00 €
- Billetterie/Participations spectacle « Elise, la colère de Dieu » 50 190,00 €
- Titres de participations 17 427,76 €
- Taxe d'aménagement - 60 000,00 €
- Fonds national péréquation DMTO - 947 352,00 €

En ce qui concerne le budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses, la section de fonctionnement est concernée par des déplacements de crédits se neutralisant entre le chapitre 011 - Charges générales à – 32 700 € (électricité, honoraires, formation et déplacements) et + 32 700 € sur le chapitre 012 - Charges de personnels.

Pour le budget annexe de l'Aire de la Lozère, les sections de fonctionnement et d'investissement inscrivent les crédits à hauteur de 299 900 € en fonctionnement, pour solder l'amortissement des biens et subventions au terme de la délégation de service public. Les recettes d'investissement s'établissent à 339 900 €.

Concernant le budget annexe du Domaine de Boissets, sur la section de fonctionnement, le chapitre 012 – Charges de personnel est abondé de 9 000 € en prélevant 754 € sur le chapitre 011 : Charges générales et en le complétant du produit « Coupe de bois » à hauteur de 8 246 €.

Voilà comment sont rétablis les équilibres sur les budgets annexes.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Merci M. POURQUIER, est-ce que vous avez des questions, des commentaires ?
Johanne TRIOULIER ?

Madame Johanne TRIOULIER

Alors, c'est un petit peu à la marge, mais simplement, au niveau des recettes, vous avez parlé de la billetterie participation du spectacle « Élise, la colère de Dieu ». J'avais émis quelques réserves, alors non pas sur le spectacle, mais sur la participation du Département à cet événement-là. Et j'avais demandé déjà qu'on puisse avoir, à un moment donné, le coût global de cette intervention. Parce que là, on a les recettes, mais on n'a pas le détail.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je ne l'ai pas là, mais vous l'aurez, puisqu'on vous le communiquera. C'est largement déficitaire, c'est quelque chose qui a coûté 50 000 € en net, 50 000 € à 60 000 €. Mais je redis l'intérêt pour la Culture, je redis l'intérêt d'avoir accompagné les communes et les associations aussi, puisqu'il y a une association, qui ont accepté de jouer le jeu. Si on ne l'avait pas fait, peut-être que ce spectacle ne se serait jamais monté.

Madame Johanne TRIOULIER

Donc je redis que je ne dénigre pas l'intérêt pour la Culture, l'intérêt pour l'aide aux communes, mais que j'émets un doute sur le fait que le Département doive se substituer aux associations culturelles.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Ah, donc vous êtes pour ne pas accompagner la Culture dans le département.

Madame Johanne TRIOULIER

Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur le Président.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Donc la prochaine fois, au prochain budget, vous ne voterez pas les aides à la culture qu'on peut voter ?

Madame Johanne TRIOULIER

Bien sûr que si.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Le Département, ce n'est pas sa compétence première.

Madame Johanne TRIOULIER

Non, mais alors, vous déformez mes propos, excusez-moi.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Non, j'entends bien ce que vous dites.

Madame Johanne TRIOULIER

Alors, je vais redire ce que j'ai dit précédemment, c'est que justement, en fait, pour moi des associations culturelles qui, justement, ont la corde au cou, je préférerais, je parle en mon nom, qu'on puisse éventuellement les soutenir un petit peu plus plutôt que d'aller, nous Département, directement sur un événement en particulier. Et que je ne vois pas pourquoi cet évènement-là, plutôt qu'un autre. C'était très bien, je n'ai pas pu y aller malheureusement, j'aurais bien voulu, mais ça n'a pas été possible. Mais en fait, le questionnement est « comment on se positionne, nous, par rapport à ça ? ». On dit déjà, au niveau des associations culturelles, qu'on ne peut pas leur donner plus et là on va sur un événement en particulier qui, peut-être, n'aurait pas pu avoir lieu. Voilà, c'est une question que je me pose et à laquelle j'aurais préféré pouvoir répondre positivement par rapport à des associations culturelles directement et non par rapport à un événement culturel en particulier.

Monsieur Jean-Paul POURQUIER, Président de la commission Ressources Internes et Finances départementales

Non, mais j'entends ce que vous dites. Mais après, les associations culturelles ont besoin d'être aidées, la preuve, si elles viennent vers nous, c'est qu'elles n'arrivent pas à monter des opérations. Alors, pourquoi cette opération plutôt qu'une autre. Mais en fait, tout ce sujet, je pense, a été débattu ou discuté en commission, et a été décidé, porté par une décision collective. Parce que ce n'est pas arrivé comme ça par hasard. Après, vous pouvez être d'accord ou pas d'accord, mais...

(tentative d'interruption par Mme Johanne TRIOUULIER).

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

C'est bon, on vous a entendue.

Moi, j'ai juste deux ou trois observations. La première, c'est qu'on est quand même sur l'épaisseur du trait, autant en investissement, 700 000 €, qu'en fonctionnement.

Je le redis, quand même, parce que c'est important que 2025 supportera 13 mois de dépenses rattachées, notamment pour la partie autonomie, personnes âgées et personnes handicapées. Donc on aura un exercice qui sera un peu plus chargé et, en 2026, on reviendra sur un fonctionnement normal. Et j'ai deux informations. La première c'est qu'on a quand même, par rapport à la fraction de TVA, un peu plus de 500 000 €, qui ne sont pas affichés et qui correspondent en fait, à une décision qui nous est arrivée ces derniers jours et que l'on n'a pas pu rattacher à la DM n°3, mais on a une enveloppe supplémentaire de 541 000 €, donc c'est plutôt une bonne nouvelle.

Je redis, aussi, qu'on a une compensation qui n'est pas complètement satisfaisante sur les oubliés du Ségur de 712 630 € que pour l'exercice 2025. Je redis aussi que nous avions collectivement accepté en 2024 que le Conseil départemental paie à l'ensemble des structures et associations qui gèrent du handicap, les oubliés du Ségur, parce qu'il y avait une injustice de ce point de vue-là. Et on les avait financés à partir du 1er janvier, donc on a continué en 2025, et là, l'État nous amène la moitié, je crois, il participe à la moitié. Donc ça aussi, c'est malgré tout une nouvelle intéressante, pour ne pas dire une bonne nouvelle.

Monsieur Jean-Louis BRUN

J'ai juste une précision par rapport aux oubliés du Ségur. L'État a une obligation totale de financement.

Monsieur Laurent SUAU, Président du Conseil départemental

Je vais faire voter. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette DM n°3 ? Des abstentions ? Elle est votée à l'unanimité, si je comprends bien. Je vous remercie beaucoup. Avant votre départ, il y a les signatures de la DM. Et le repas est au Notto's.

(la séance est levée)

Le Président du Conseil départemental

Le secrétaire de séance

Laurent SUAU

Denis BERTRAND

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
Réunion du 6 novembre 2025
(séance de 9 h 30)

Table des matières

| Affaires inscrites à l'ordre du jour | Page(s) |
|--|---------|
| Appel | 3 |
| Discours du Président | 3 à 9 |
| Diverses prises de parole : | |
| Monsieur Jean-Louis BRUN | 9 à 11 |
| Monsieur Alain ASTRUC | 11 à 12 |
| Monsieur Patrice SAINT-LEGER | 12 à 13 |
| Échanges divers | 13 à 17 |
| Approbation du procès-verbal des débats du 22 septembre 2025 | 17 |
| Rapport 700 Règlement départemental de voirie de la Lozère | 16 à 18 |
| Rapport 900 Budget : Modification des autorisations de programmes à la DM3 | 18 à 23 |
| Rapport 901 Budget : Décision modificative budgétaire n° 3 | 23 à 27 |